

Par ailleurs, bien entendu, le mini-budget a encore mis les vieillards en plus mauvaise posture en réduisant encore leurs moyens de subsistance par l'augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente, qui a été ainsi portée à 12 p. 100. Cette augmentation s'est fait durement sentir sur le prix des denrées de première nécessité pour ces gens. Il s'ensuit, devrais-je ajouter qu'en Colombie-Britannique des milliers de pensionnés, tant célibataires que mariés, ne retirent pas et ne retireront pas tout l'avantage qu'ils sont censés retirer de l'allocation fédérale de \$30.

Ce que je veux savoir, c'est comment le gouvernement fédéral se propose de remédier à la situation. J'ignore si celle des autres provinces est semblable, mais je sais bien ce qu'elle est en Colombie-Britannique. Je sais que le problème y existe parce que le gouvernement fédéral a négligé de le prévenir en ne cherchant pas à conclure un accord avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Le gouvernement fédéral se doit, à mon avis, de ne pas traiter, ni de permettre qu'on traite ces personnes âgées comme des balles que se renverraient les deux gouvernements intéressés. Il faudrait faire quelque chose dès maintenant pour élucider et régler la situation. Je demande ce que le gouvernement compte faire.

**Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je ne ferai pas de commentaire sur ce que le gouvernement de la Colombie-Britannique peut dire du gouvernement fédéral au sujet des allocations supplémentaires. Je serai heureuse, toutefois, d'éclaircir la situation.

Par le paiement aux pensionnés de la sécurité de la vieillesse d'un supplément de revenu garanti on se propose d'assurer à tous ces gens un revenu minimum de \$105. Dans les cas où des provinces ont payé des allocations supplémentaires, dont le coût a été partagé par le gouvernement fédéral, la nécessité de tels versements se trouvera grandement réduite et il en résultera une épargne dans les caisses provinciales. On a clairement fait comprendre à toutes les provinces, monsieur l'Orateur, que si le paiement combiné de la sécurité de la vieillesse et d'un supplément de revenu garanti ne suffisait pas à répondre aux besoins des pensionnés, le gouvernement fédéral serait encore prêt à partager avec les provinces les frais des allocations supplémentaires se fondant sur les besoins. Il n'y a pas de limite à l'échelon de la contribution fédérale à cette fin, la décision d'établir le montant d'allocations supplémentaires qu'elles désirent payer étant laissée aux provinces.

Je pourrais faire remarquer, monsieur l'Orateur, qu'en établissant le besoin d'un supplément, on doit tenir compte des prestations de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, comme les députés peuvent le constater. En outre, je pourrais ajouter que, grâce au régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral peut maintenant, pour la première fois, aider à acquitter les frais des soins sanitaires et des services de sécurité sociale. Les contributions fédérales permettront ainsi aux provinces de fournir ces services importants sans avoir à ployer sous le fardeau des frais.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 27.)